



T@mT@m / CFTC.FAE n° 477 du 23 juillet 2018

Conseil commun de la Fonction publique

L'assemblée plénière du conseil commun s'est tenue le 17 juillet.

Plusieurs textes ont été examinés.

- **Un projet de décret relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques.**
La CFTC s'abstient sur ce texte qui pourrait permettre des mobilités sans examen par les CAP dont les compétences sont menacées.
- **Un projet de décret assurant la portabilité du compte épargne-temps en cas de mobilité entre les trois fonctions publiques.**
Ce texte est une avancée pour les agents en mobilité.
- **Un projet de décret modifiant le décret 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent parent d'un enfant gravement malade.**
Il s'agit d'ouvrir le don de jours aux parents d'un enfant gravement malade, aux proches aidant d'une personne en perte d'autonomie d'une particulière gravité.
- **Un projet de décret élargissant le don de jours de permission et de fin de campagne.**
Ce texte permet le don de jours de permission des militaires en faveur des agents civils.

Le débat sur ces textes s'est focalisé sur le refus du gouvernement d'obliger l'administration à abonder à même hauteur les dons de jour.

L'amendement de la CFTC permettant un abondement de l'administration à son initiative, est lui-même rejeté.

SYNDICAT CHRÉTIEN NATIONAL C.F.T.C. CENTRALE FINANCES

Pile 5 - Étage 1 - Télédéc 000 - 139, rue de Bercy - 75572 PARIS CEDEX 12

☎ 01.53.18.72.88 / 01.53.18.72.97- Courriel : syndicat-cftc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Le refus du gouvernement d'accorder la moindre concession, a conduit la majorité des syndicats à voter contre ce texte ou s'abstenir.

La CFTC privilégie l'intérêt des familles, des enfants malades, des handicapés ou personnes en grave perte d'autonomie.

Elle est la seule organisation à VOTER POUR, ce texte « humanitaire ».

FRATERNELLE, LA CFTC DÉFEND LES PLUS FAIBLES

